

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUGASNOU

L'an deux mille dix-huit le vingt-deux mars, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGASNOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, à 15h00.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **23**
Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2018

Compte rendu de séance et extraits du registre des délibérations affichés le 27/03/2018

Présents : BERNARD Nathalie, LE RUZ Hervé, JENKINS Catherine (est arrivée au point 6), LE DRU Vanessa, DESMARRES Thierry, RIVIERE Jean-Louis, CHOQUER Alain, REGUER Françoise, GOURVIL Nadine, VOGEL François, LANCIEN Véronique, CHARLES Claude, TANGUY Yvon, LE DOARE Martine, KERDONCUFF François (a quitté la séance au point 19), ORSI Jacques.

Absent excusé : OUDIN Laurence, PEYRE Annie, STRASSER Didier, LAMANDA Jean-René, MERKELBAGH Patrick, JEGADEN Chantal, CHATARD Céline,

Pouvoirs PEYRE Annie à BERNARD Nathalie, LAMANDA Jean-René à VOGEL François, STRASSER Didier à LE DRU Vanessa, MERKELBAGH Patrick à CHOQUER Alain, CHATARD Céline à LE DOARE Martine.

Secrétaire de séance : RIVIERE Jean-Louis

En présence de Monsieur CHAPALAIN, trésorier municipal

Nombre de membres en exercice : 23

Présents : 16

Pouvoirs : 5

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 février 2018.

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le compte rendu de la séance leur a été transmis sous forme d'extrait du registre des délibérations joint à leur convocation à la présente séance.

Madame Le Doare demande pourquoi la lettre de soutien aux migrants est inscrite dans le point consacré à l'approbation du compte rendu du précédent conseil municipal. Elle souligne qu'il serait plus approprié d'inscrire la lettre en préambule en même temps que le soutien apporté à l'entreprise Seafood.

Monsieur Tanguy souligne une erreur page 7 du compte rendu, il s'agit de Bihan et non Bihanne.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité
APPROUVE le compte rendu du Conseil Municipal du 15 février 2018.

2. Budget général – Compte de gestion 2017

Monsieur le Trésorier donne le détail des comptes et du résultat constaté.

Après vérification et rapprochement entre les écritures passées par le comptable et l'ordonnateur, il convient de constater et d'approuver l'exactitude et la similitude des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion du budget général de la commune pour 2017.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
CONSTATE la similitude des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif du budget général de la commune pour l'année 2017,
APPROUVE le compte de gestion 2017.

3. Budget Général de la Commune : approbation du compte administratif 2017

Les documents budgétaires ont été examinés en Commission des Finances du 14 mars 2018.

Madame le Maire présente le compte administratif 2017 et donne une synthèse du résultat global de clôture.

Monsieur Tanguy souligne une augmentation de 32% du compte 60 relatif aux achats et variations de stocks. Monsieur Chapalain précise que le compte 605, Achat de matériel, équipement et travaux correspond aux travaux d'effacement des réseaux. Madame le Maire explique que ces travaux sont délégués au SDEF.

Monsieur Kerdoncuff souligne par ailleurs qu'il souhaiterait que le budget soit présenté avec des indicateurs de performance pour être plus lisible et compréhensible.

Monsieur Desmarres souligne que la collectivité dispose de certains indicateurs comme l'analyse Héol qui a lieu tous les ans et qui permet de constater une réduction de la consommation de carburants par la collectivité.

Monsieur Tanguy souligne par ailleurs une augmentation du chapitre 12, frais de personnel et frais assimilés.

Madame le Maire répond que les dépenses de personnel sont contenues à effectif constant et qu'il n'y a eu aucune augmentation du personnel depuis 2014. L'augmentation constatée correspond uniquement à l'intégration des agents contractuels et à l'augmentation de la valeur du point d'indice ainsi qu'au glissement vieillesse technicité.

Monsieur Kerdoncuff demande pourquoi il y a une augmentation du personnel alors qu'il y a eu des transferts de compétences.

Madame le Maire explique que depuis 2014, c'est seulement la compétence eau et assainissement qui a été transféré et que la commune n'avait pas de personnel affecté à cette compétence. S'agissant du plan local d'urbanisme, le service instructeur a été transféré de l'Etat aux EPCI mais la Commune reste toujours compétente en matière de pré-instruction.

Monsieur Tanguy souligne l'augmentation des dépenses de fonctionnement à hauteur de 12.55% en un an. Selon lui, il faut faire des économies pour continuer à investir sans emprunter.

Madame le Maire répond que la capacité d'autofinancement reste quasiment identique à celle de l'année précédente.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE avec 4 votes CONTRE (Y Tanguy, M Le Doare, J. Orsi, C. Chatard) et 1 ABSTENTION (F. Kerdoncuff) le compte administratif 2017 du budget général, Madame le Maire s'étant retirée au moment du vote, la présidence de séance est assurée par Mr Le Ruz.

4. Budget annexe Terenez. Compte de gestion 2017.

Monsieur le Trésorier donne le détail des comptes et du résultat constaté.

Après vérification et rapprochement entre les écritures passées par le comptable et l'ordonnateur, il convient de constater et d'approuver l'exactitude et la similitude des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion du budget annexe de Terenez.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE la similitude des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif du budget annexe Terenez de l'année 2017,

APPROUVE le compte de gestion 2017.

5. Budget Annexe Port de Terenez : approbation du compte administratif 2017.

Madame le Maire présente le compte administratif 2017.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE**, le compte administratif 2017 du budget annexe Terenez, Madame le Maire s'étant retirée au moment du vote, la présidence de séance est assurée par Mr Le Ruz.

Arrivée de Madame Catherine JENKINS

6. Budget annexe Camping. Compte de gestion 2017.

Monsieur le Trésorier donne le détail des comptes et du résultat constaté

Après vérification et rapprochement entre les écritures passées par le comptable et l'ordonnateur, il convient de constater et d'approuver l'exactitude et la similitude des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion du budget annexe Camping.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **CONSTATE** la similitude des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif du budget annexe Camping de l'année 2017, **APPROUVE** le compte de gestion 2017.

7. Budget Annexe Camping : approbation du compte administratif 2017

Madame le Maire présente le compte administratif 2017.

Monsieur Tanguy souligne qu'en 2012, il était obligatoire de réaliser une étude de covisibilité du camping par rapport à son environnement et se demande si cette obligation est toujours valable aujourd'hui.

Madame le Maire répond qu'elle va se renseigner pour savoir si cette obligation est toujours applicable aujourd'hui.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE**, le compte administratif 2017 du budget annexe Camping, Madame le Maire s'étant retirée au moment du vote, la présidence de séance est assurée par Mr Le Ruz.

8. Budget annexe Lotissement . Compte de gestion 2017.

Monsieur le Trésorier donne le détail des comptes et du résultat constaté

Après vérification et rapprochement entre les écritures passées par le comptable et l'ordonnateur, il convient de constater et d'approuver l'exactitude et la similitude des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion du budget annexe Lotissement.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **CONSTATE** la similitude des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif du budget annexe Lotissement de l'année 2017, **APPROUVE** le compte de gestion 2017.

9. Budget Annexe Lotissement : approbation du compte administratif 2017

Madame le Maire présente le compte administratif 2017.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE**, le compte administratif 2017 du budget annexe Lotissement, Madame le Maire s'étant retirée au moment du vote, la présidence de séance est assurée par Mr Le Ruz.

10. Budget Général de la Commune : compte administratif du budget général 2017 - RESULTATS

Madame le Maire fait part à l'assemblée des résultats du compte administratif dudit budget qui fait apparaître pour l'année 2017 :

- un excédent de fonctionnement de :	802 833.13 €
- un déficit d'investissement de :	303 732.48 €
Soit un résultat cumulé de	499 100.65 €

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité, **APPROUVE** les résultats du compte administratif présenté ci-dessus.

11. Budget Général de la Commune : affectation du résultat 2017 et transfert au budget 2018

Le Conseil doit délibérer sur l'affectation du résultat cumulé du budget de l'année 2017 :

- un excédent de fonctionnement de :	802 833.13 €
- un déficit d'investissement de :	303 732.48 €
Soit un résultat cumulé de	499 100.65 €

Il est proposé à l'assemblée d'intégrer la somme ci-dessus dans le budget 2018 de la manière suivante :

- L'excédent de fonctionnement est reporté à l'article 1068 en section d'investissement à hauteur de :
802 833.13 €
- Le déficit d'investissement est reporté à l'article 001 en section d'investissement à hauteur de :
303 732.48 €

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité, **VALIDE et AFFECTE** les opérations comptables sus énoncées pour l'exercice 2018.

12. Budget Annexe Port de Terenez : compte administratif 2017 - RESULTATS

Madame le Maire fait part à l'assemblée des résultats du compte administratif dudit budget qui fait apparaître pour l'année 2017 :

- un excédent de fonctionnement de :	31 262.73 €
- un besoin de financement en investissement de :	20 469.14 €
Soit un résultat cumulé de	10 793.59 €

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité, **APPROUVE** les résultats du compte administratif présenté ci-dessus.

13. Budget Annexe Port de Terenez : affectation du résultat du budget 2017 et transfert de son résultat au budget 2018

Le Conseil doit délibérer sur l'affectation du résultat cumulé du budget de l'année 2017 :

- un excédent de fonctionnement de :	31 262.73 €
- un besoin de financement en investissement de :	20 469.14 €
Soit un résultat cumulé de	10 793.59 €

Il est proposé à l'assemblée d'intégrer la somme ci-dessus dans le budget 2018 de la manière suivante :

- L'excédent de fonctionnement est reporté à l'article 1068 en section d'investissement pour couvrir le besoin de financement à hauteur de : **20 469.14 €**
- Le solde de l'excédent de fonctionnement est reporté à l'article 002 en section de fonctionnement à hauteur de : **10 793.59 €**

- Le besoin de financement en investissement est reporté à l'article 001 en section d'investissement à hauteur de : **20 469.14 €**

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité,
VALIDE et AFFECTE les opérations comptables sus énoncées pour l'exercice 2018.

14. Budget Annexe Camping : compte administratif 2017 - RESULTATS

Madame le Maire fait part à l'assemblée des résultats du compte administratif dudit budget qui fait apparaître pour l'année 2017 :

- un excédent de fonctionnement de :	18 342.06 €
- un excédent d'investissement de :	16 351.77 €
Soit un résultat cumulé de	34 693.83 €

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité
APPROUVE les résultats du compte administratif présenté ci-dessus.

15. Budget Annexe Camping : affectation du résultat du budget 2017 et transfert de son résultat au budget 2018

Le Conseil doit délibérer sur l'affectation du résultat cumulé du budget de l'année 2017 :

- un excédent de fonctionnement de :	18 342.06 €
- un excédent d'investissement de :	16 351.77 €
Soit un résultat cumulé de	34 693.83 €

Il est proposé à l'assemblée d'intégrer la somme ci-dessus dans le budget 2018 de la manière suivante :

- L'excédent de fonctionnement est reporté à l'article 002 en section de fonctionnement à hauteur de : **18 342.06 €**

- L'excédent d'investissement est reporté à l'article 001 en section d'investissement à hauteur de : **16 351.77 €**

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité,
VALIDE et AFFECTE les opérations comptables sus énoncées pour l'exercice 2018.

16. Budget Annexe Lotissement : compte administratif 2017 - RESULTATS

Madame le Maire fait part à l'assemblée des résultats du compte administratif dudit budget qui fait apparaître pour l'année 2017 :

- un excédent de fonctionnement de : **241 679.15 €**
- un déficit d'investissement de : **217 436.78 €**

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité,
APPROUVE les résultats du compte administratif présenté ci-dessus.

17. Budget Annexe Lotissement : Report des résultats du budget 2017 au budget 2018

Il est proposé à l'assemblée d'intégrer la somme ci-dessus dans le budget 2018 de la manière suivante :

- L'excédent de fonctionnement est reporté à l'article 002 en section de fonctionnement à hauteur de :
241 679.15 €
- Le déficit d'investissement est reporté à l'article 001 en section d'investissement à hauteur de :
217 436.78 €

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité,
VALIDE le report des résultats 2017 au BP 2018.

18. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018.

Compte tenu de bases déjà élevées et malgré des taux moins élevés que les moyennes départementales et régionales pour les communes de même strate, il est proposé de maintenir inchangés les taux d'imposition pour 2018, soit :

- taxe d'habitation : 12,96 %
- taxe foncière (bâti) : 19,45 %
- taxe foncière (non bâti) : 42,40 %

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (absence de V. LE DRU et F. KERDONCUFF)

VOTE les taux d'imposition des taxes directes locales suivants pour 2018 :

- taxe d'habitation : 12,96 %
- taxe foncière (bâti) : 19,45 %
- taxe foncière (non bâti) : 42,40 %

Départ de Monsieur Hervé LE RUZ

19. Budget Primitif de la Commune – année 2018

Le projet de budget a été présenté en commission des finances le 14/03/2018.

Mme le Maire donne le détail des dépenses et recettes pour l'année 2018 selon le document joint aux conseillers.

La Section de FONCTIONNEMENT s'élève à :	3 403 850.00 €
La Section d'INVESTISSEMENT s'équilibre à	3 997 653.76 €
Soit un TOTAL de	7 401 503.76 €

Mme le Maire poursuit en donnant le détail des dépenses d'investissement :

Monsieur Kerdoncuff souligne qu'une présentation à l'aide d'indicateurs de résultats faciliterait la compréhension du budget. Monsieur Chapalain, trésorier, rappelle que la présentation doit se faire par titre et par chapitre.

Madame Le Doare demande à quelle hauteur s'élève la participation de la commune à la PEP.

Madame le Maire répond que le financement s'élève à environ de 200 000 euros et que la ligne comprend aussi d'autres associations que la PEP.

Madame Le Doare demande s'il y a une contribution de la caisse d'allocation familiale qui est reversée à la commune pour les PEP.

Madame le Maire répond que la participation de la caisse d'allocations familiales est directement versée sur le budget des PEP et que ça ne transite pas par le budget de la commune.

Départ de Monsieur François Kerdoncuff

Monsieur Tanguy demande si l'achat d'un nouveau bâtiment pour les services techniques ne devrait pas faire partie du budget annexe lotissement.

Monsieur Chapalain, trésorier, répond qu'il n'y a pas besoin d'un budget annexe à part entière et que ça relève bien du budget général de la commune.

Monsieur Tanguy demande si les travaux de rénovation de la mairie seront inscrits sur deux exercices budgétaires.

Madame le Maire répond qu'ils seront effectivement inscrits sur deux exercices budgétaires.

Monsieur Tanguy demande quelle est l'ampleur des travaux à St Samson.

Madame le Maire répond qu'il s'agit de la destruction des blocs sanitaires et de la mise en place de toilettes sèche à l'année, de la construction de deux allées de boules et du réaménagement du parking.

Monsieur Orsi demande quel est l'état d'avancement de la programmation pour la réserve incendie.

Madame le Maire répond que la commune a eu le retour du cabinet Bourgois et que l'étude et les préconisations seront présentées lors d'un prochain conseil municipal.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 5 votes CONTRE (Y. Tanguy, M. Le Doare, J. Orsi, C. Chatard, F. Kerdoncuff)
APPROUVE le Budget Général 2018 de la commune.

20. Budget Annexe Port de Terenez – année 2018

Le projet de budget a été présenté en commission des finances le 14/03/2018.
Mme le Maire donne le détail des dépenses et recettes pour l'année 2018.

La Section de FONCTIONNEMENT s'élève à :	42 190.00 €
La Section d'INVESTISSEMENT s'équilibre à	<u>38 549.27 €</u>
Soit un TOTAL de	80 739.27 €

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le Budget Annexe du port de Terenez 2018 tel que présenté ci-dessus.

21. Budget Annexe Camping – année 2018

Le projet de budget a été présenté en commission des finances le 14/03/2018.
Mme le Maire donne le détail des dépenses et recettes pour l'année 2018.

La Section de FONCTIONNEMENT s'élève à :	100 000.00 €
La Section d'INVESTISSEMENT s'équilibre à	<u>26 401.77 €</u>
Soit un TOTAL de	126 401.77 €

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le Budget Annexe Camping 2018 tel que présenté ci-dessus.

22. Budget Annexe Lotissement – année 2018

Le projet de budget a été présenté en commission des finances le 14/03/2018.
Mme le Maire donne le détail des dépenses et recettes pour l'année 2018.

La Section de FONCTIONNEMENT s'élève à :	537 436.78 €
La Section d'INVESTISSEMENT s'équilibre à	377 436.78 €

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le Budget Annexe Lotissement 2018 de la commune tel que présenté ci-dessus.

23. Subventions 2018.

Madame le Maire donne le détail des propositions d'attribution de subventions pour l'année 2018.
Ce projet a été examiné en Commission des Finances.

Madame Le Doare souligne que la subvention versée à l'association Le lieu est élevée.

Madame le Maire répond que c'est une association qui accueille des résidences d'artistes et qui permet de faire connaître la commune au niveau départemental pour la qualité de sa programmation.

Monsieur Kerdoncuff demande qu'est-ce que l'association projet échange et développement.

Madame le Maire précise qu'il s'agit d'un centre social et espace de vie locale, qui a un partenariat avec la caisse d'allocations familiales et d'autres organismes tels que la mission locale.

Monsieur Kerdoncuff souhaiterait que cette association vienne présenter leur projet à un conseil municipal.

Madame le Maire confirme en effet que c'est envisageable.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 5 ABSTENTIONS (Y. Tanguy, M. Le Doare, J. Orsi, C. Chatard, F. Kerdoncuff)
APPROUVE le versement des subventions listées en annexe
DIT que les crédits sont inscrits au budget 2018.

QUESTIONS ORALES

Questions de Monsieur Tanguy

« Stationnement rue de Primel.

La mairie provisoire est installée près de l'ancienne école primaire.

Instinctivement les personnes qui doivent s'y rendre, garent leur voiture en face de l'entrée.

Cette situation tend à rendre la rue dangereuse au croisement des véhicules à ce niveau.

Ne serait-il pas judicieux d'interdire le stationnement entre les places de parking matérialisées de part et d'autre de l'entrée ? »

Réponse de Madame le Maire

« Effectivement, il serait plus prudent d'interdire le stationnement à cet endroit. Nous allons renforcer la signalétique ».

« Village de St Samson.

Suite à des travaux réalisés sur une propriété jouxtant la route de St Samson, celle-ci a subi des dégradations. La réfection de cette route est-elle programmée en 2018 ?

Est-il prévu de curer le fossé qui longe cette voie ?

Les personnes qui se promènent à St Samson se plaignent qu'il n'y a pas de wc publiques hors la saison touristique.

Dans le cadre de l'aménagement des dunes est-il prévu de remplacer les wc existants mais hors d'usage ? »

Réponse de Madame le Maire

« Non, la réfection de cette route n'est pas programmée en 2018 mais des interventions sur les fossés sont prévus.

Oui, il est en effet prévu de curer le fossé qui longe cette voie.

Oui, il est prévu de remplacer les wc existants par des toilettes sèches. »

« Mur de protection à Primel

Suite aux aléas météorologiques de début janvier, la majeure partie du mur de protection du parking place des Frères Poupon a été intégralement déchaussée. La base enherbée a totalement été arrachée

Il serait urgent de consolider le soubassement du mur afin d'éviter son effondrement. Celui-ci entraînerait directement avec lui le trottoir qui le longe. Progressivement le parking serait également concerné.

Y a-t-il eu des contacts pris avec les services concernés de la DDTM et si oui y a-t-il eu en retour un accord de principe et des préconisations données ? »

Réponse de Madame le Maire

« Effectivement, sous le mur, la mer a commencé à creuser. Monsieur le Sous-Préfet s'est rendu sur place à l'automne dernier. Toutefois, c'est désormais Morlaix communauté qui a la compétence GEMAPI, donc c'est lui qui est compétent en matière de trait de côté et de submersion marine. Il conviendra donc d'écrire à Morlaix communauté pour demander une réunion technique afin de déterminer quels types de travaux vont être engagés et quels types de financements. »

« Lotissement de Kerjob.

En général, lors de la réalisation d'un lotissement, la phase 2 d'aménagement est mise en œuvre au bout de 2 ans après sa création et lorsque la plupart des lots sont vendus.

Quand allez-vous la réaliser ? Les propriétaires des lots l'attendent impatiemment.

La phase 2 réalisée permet de vendre plus rapidement les lots restant.

Par ailleurs qu'attendez-vous pour lancer un nouveau lotissement ?

Aujourd'hui, il y a peu de choix de petits terrains à prix abordables sur Plougasnou et l'installation de jeunes couples par exemple nous échappent au profit de St Jean du Doigt ou Plouézoc'h en particulier.

Je profite pour informer les jeunes en quête de terrain à faire attention au prix et ce qu'il intègre. Qu'ils comparent notre prix qui est donné TTC et inclut les taxes de raccordement aux eaux usées et le prix souvent HT et sans autre prestation donné par d'autres communes. Au final, ils ne sont pas toujours gagnants d'acheter ailleurs qu'à Plougasnou... »

Réponse de Madame le Maire

« La phase 2 sera engagée cette année. Concernant le lancement d'un nouveau lotissement, les négociations foncières sont en cours. S'agissant du prix des terrains, effectivement, il faut souligner que les prix à Plougasnou sont donnés TTC et incluent les taxes de raccordement aux eaux usées. »